

Règlement intérieur de la résidence d'acting

(parapher chaque page et signer la dernière page)

I/ Conditions de participation

Pour postuler les candidats doivent envoyer à l'adresse residence@clapdepaname.com :

- Le règlement intérieur paraphé et signé
- La fiche de renseignements remplie et signée

II/ Déroulement du processus de sélection

1) Dates pour candidater

Les dates et délais pour les dépôts des demandes sont stipulés sur le site de Clap de Paname. L'inscription et le dépôt du dossier de demande se font par email à l'adresse suivante : residence@clapdepaname.com

Les candidatures pour la résidence sont gratuites, en revanche la participation à la formation en résidence d'acting est payante. Des frais pédagogiques de participation qui servent à la mise en place des ateliers, devront être acquittés par les candidats sélectionnés. Les frais d'hébergement et de transports peuvent être pris en charge dans le cadre d'un financement Afdas ou France Travail.

Une rigueur sur la présence aux ateliers sera exigée avec une fiche de présence à signer lors de chaque journée de formation. Aucun remboursement des frais de participation ne pourra être demandé après le début de la résidence hors problème médical rendant le candidat inapte à suivre les cours.

- La présélection

Après vérification de l'éligibilité des candidatures, une présélection sera effectuée.

Les décisions de la présélection et celles du comité de sélection ne sont ni motivées, ni susceptibles de recours. Le comité de sélection a toute souveraineté de jugement.

Une fois la présélection effectuée, une heure et un jour d'audition sera communiqué à chaque candidat. Les auditions permettront de sélectionner les 15 participant par classe.

- Les résultats

Les résultats, qu'ils soient positifs ou négatifs, sont annoncés par email directement aux candidats à la fin du processus de sélection ainsi que sur le site internet et sur les réseaux de l'association par la suite. Aucune information intermédiaire ne pourra être donnée lors des différentes étapes de sélection.

- La formation en Acting

La résidence se déroulera d'octobre à avril à raison de 3 cours par semaine. Les modalités sont susceptibles d'aménagements pour répondre au mieux aux besoins des participants.

Les ateliers seront encadrés et dirigés par l'équipe de l'association et des professionnels du cinéma qui interviendront chacun un nombre de fois le plus possible équivalent pour assurer avec chacun un suivi optimal. Les intervenants sont listés sur le site internet sur la page de la formation en résidence d'acting.

III/ Programme des différentes classes et de l'année

Durant toute l'année les cours seront assurés par des intervenants comédien.ne.s, réalisateur.rice.s, directeur.rice.s de casting et agents.

La Formation en résidence d'acting se déroule au rythme de 3 cours par semaine d'octobre à avril, ponctué par une rencontre avec des directeur.rices de casting et agents, ainsi que des tournages en fin d'année durant les mois d'avril et de mai après la rencontre avec les directeur.rices de casting début avril. Les tournages seront effectués en lien avec les auteur.rices de la résidence d'écriture et pourront se dérouler jusqu'au milieu du mois de juin au plus tard. Les dates des tournages seront communiqués le plus tôt possible mais seront susceptibles de changement selon la disponibilité des équipes.

Vous bénéficierez également d'un atelier d'écriture avec les auteur.rices de la résidence d'écriture à travers lequel vous écrirez une scène avec des retours des auteur.rices. Vous interpréterez et travaillerez ensuite ces scènes avec des intervenants pour ensuite les filmer et les travailler face caméra.

Durant la résidence, nous vous ferons travailler des scènes à travers un jeu face caméra. Nous filmerons ensuite ces scènes pour les analyser ensemble. Enfin nous vous mettrons dans la situation d'un casting pour vous familiariser avec cet exercice indissociable du métier d'acteur. Nous vous donnerons des conseils concrets pour mieux préparer et passer un casting.

Durant les ateliers, nous vous proposerons des exercices de travail du corps et de l'espace, des exercices d'improvisation, de respiration et des techniques pour s'imprégner d'un texte et construire un personnage.

Nous organiserons également plusieurs rencontres avec des auteurs réalisateurs ainsi qu'avec des directeur.rices de casting et agents pour mettre à votre disposition un réseau de professionnels pour construire votre carrière d'acteur.rice et commencer à vous faire connaître.

Les auteur(e)s de la résidence d'écriture écrivent également en fin d'année des clips dont les rôles seront distribués aux comédien(ne)s de la résidence d'acting. Les courts-métrages seront ensuite réalisés en fin d'année.

III/A) Classe Préparatoire (à partir de 18 ans)

- **3 cours de 3h par semaine** de 14h à 17h ou de 18h à 21h en semaine
- **225h au total** sur l'année + **25h de formation dans le cadre des tournages** de fin d'année
- **7 projections rencontres avec des réalisateur.rice.s** où vous pourrez également si vous le souhaitez diffuser un court métrage dans lequel vous jouez lors d'une projection dans l'année.
- **1 journée rencontre avec des directeur.rice.s de casting et agents.**

Prix : Frais de participation à la résidence **2 950 € TTC / l'année (possibilité de financements AFDAS, OPCO, POLE EMPLOI)** si paiement en une seule fois.

Ou paiement en 3 fois de 1 050 € TTC / mois ou en **9 fois de 360 € TTC / mois.**

L'adhésion à l'association pour 50 euros l'année est inclus dans les frais de participation.

III/B) Classe Professionnelle (à partir de 25 ans)

- **3 cours de 4h par semaine** de 14h à 18h ou de 18h à 22h en semaine
- **264h au total** sur l'année + **36h de formation dans le cadre des tournages** de fin d'année
- **7 projections rencontres avec des réalisateur.rice.s** où vous pourrez également si vous le souhaitez diffuser un court métrage dans lequel vous jouez lors d'une projection dans l'année.
- **1 journée rencontre avec des directeur.rice.s de casting et agents.**

Prix : Frais de participation à la résidence **3 950 € TTC / l'année (possibilité de financements AFDAS, OPCO, POLE EMPLOI)** si paiement en une seule fois.

Ou paiement en 3 fois de 1365 € TTC / mois ou en **9 fois de 475 € TTC / mois.**

L'adhésion à l'association pour 50 euros l'année est inclus dans les frais de participation.

IV/ Obligations des sélectionnés

En dehors des cas de force majeure, les sélectionnés s'engagent à être présent lors de chaque atelier. Une feuille d'émargement devra être remplie et signé au début de chaque journée de formation. La ponctualité de tous les élèves est également obligatoire. Les intervenants se réservent le droit de refuser l'accès aux élèves en cas de retard sans avoir prévenu à l'avance et sans motif valable.

V/ Remboursement

Une fois que la formation aura débuté, aucun remboursement ne pourra être demandé. En cas d'interruption de la résidence en cours d'année aucun remboursement ne pourra ainsi être accordé, hors problème médical avéré, rendant l'élève dans l'incapacité d'être présent à la formation ni de la reprendre après son arrêt maladie.

VI/ Acceptation du règlement

La présentation d'une candidature à la résidence d'acting organisé par l'association Clap de Paname implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Clap de Paname se réserve le droit de modifier les conditions ou de les annuler, et ne saurait encourir une quelconque responsabilité à ce titre. Dans ces cas, elle veillera à en informer les élèves dans les meilleurs délais.

VII/ Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent atelier sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés ».

En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

En tout état de cause, les données personnelles communiquées par les candidats seront exclusivement utilisées dans le cadre de la résidence. Les informations personnelles ainsi que les vidéos envoyés ne seront pas divulgués ou utilisés en dehors de l'association.

VIII/ Droit à l'image

Les sélectionnés autorisent l'association Clap de Paname à prendre des photos et des vidéos durant les ateliers et à l'issue des ateliers dans un but de promotion et de communication sur leur site internet www.clapdepaname et sur les réseaux sociaux de l'association.

Date :

Nom, Prénom et Signature